



DEPARTEMENT DU DOUBS

COMMUNE DE VILLENEUVE
D'AMONT

ARRETE MUNICIPAL N° 24/2025
Du 9/09/2025
Réduction à une voie de circulation lors des
travaux de remplacement de poteaux Orange,
GRANDE RUE / YOCHÉ / RUE DU STADE
En agglomération de Villeneuve d'Amont

MME LE MAIRE DE VILLENEUVE D'AMONT,

VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; (livre 1 - huitième partie : signalisation temporaire) ;

VU l'avis du STA de Pontarlier en date du 8/09/2025 ;

VU la demande formulée par note écrite le 3/09/2025 par l'entreprise CONSTRUCTEL ;

Considérant qu'en raison du déroulement des travaux de remplacement de poteaux Orange, en agglomération de Villeneuve d'Amont, Grande rue, Yoché et rue du Stade, il y a lieu de restreindre la circulation à une voie - à l'aide d'un alternat par feux tricolores et signaux manuels K.10, sur ces voies ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Du 29/09/2025 au 10/11/2025, la circulation sur la Grande rue, Yoché et la rue du Stade sur le territoire de la commune de Villeneuve d'Amont sera réduite à une voie et réglée par alternat par feux tricolores et signaux manuels K.10, pour permettre le déroulement des travaux de remplacement des poteaux Orange ci-dessous référencés.

NUM	COMMUNE	VOIE	gps_lat	gps_lon
215189	VILLENEUVE D AMONT	GRANDE RUE	46°56'21.0013"N	06°01'52.6751"E
215099	VILLENEUVE D AMONT	FERM YOCHÉ	46°56'17.2659"N	06°03'47.3672"E

215108	VILLENEUVE D AMONT	FERM YOCHE	46°56'08.0511"N	06°04'00.5869"E
215113	VILLENEUVE D AMONT	FERM YOCHE	46°56'01.6791"N	06°04'05.5376"E
215116	VILLENEUVE D AMONT	FERM YOCHE	46°55'57.4081"N	06°04'06.0663"E
215096	VILLENEUVE D AMONT	FERM YOCHE	46°56'19.4495"N	06°03'41.8517"E
215083	VILLENEUVE D AMONT	FERM YOCHE	46°56'22.0724"N	06°03'14.7258"E
215103	VILLENEUVE D AMONT	FERM YOCHE	46°56'13.7915"N	06°03'54.2199"E
215176	VILLENEUVE D AMONT	RUE DU STADE	46°56'37.9065"N	06°01'14.0410"E

Le remplacement du poteau Orange situé Grande rue devra être réalisé uniquement un mercredi ou durant la période du 20/10/2025 au 31/10/2025 en raison de la proximité de l'arrêt des bus scolaires.

ARTICLE 2 :

La vitesse de tous les véhicules circulant sur les voies concernées, sur le territoire de la commune de Villeneuve d'Amont sera limitée à 30 km/h. Cette limitation de vitesse sera matérialisée par des panneaux B 14 portant la mention "30".

ARTICLE 3 :

Les dépassements sur l'emprise du chantier sont interdits quelles que soient les voies laissées libres à la circulation. Cette interdiction de dépasser sera matérialisée par un panneau B 3.

ARTICLE 4 :

Pendant la durée des travaux, aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise de la zone de travaux et de part et d'autre sur une longueur de 100 mètres, excepté pour les véhicules affectés au chantier.

ARTICLE 5 :

La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de l'Entreprise CONSTRUCTEL.

ARTICLE 6 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 7 :

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier.

ARTICLE 8 :

- Madame le Maire de la commune de Villeneuve d'Amont,
- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Pontarlier,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise CONSTRUCTEL.

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Villeneuve d'Amont,
Le 9/09/2025

Marie-Claire MONNIN,
Maire de Villeneuve d'Amont

